





ETAT DESCRIPTIF CONTRADICTOIRE (2 exemplaires) Dernière modif 28/10/2017

Permet de déterminer quelles sont les dégradations visibles sans démontage au moment du dépôt. Etabli en deux exemplaires, rédigés par le vendeur, il est signé par les deux parties. L'exemplaire du vendeur est détruit au moment de la restitution du vélo à son propriétaire si rien d'anormal n'a été constaté. L'autre est archivé. A rédiger seulement pour les très beaux vélos.

Type de velo :	•••••
Marque :	
Modèle :	
Taille :	
Couleur :	
Nom du propriétaire vendeur :	
Année d'achat (présence de justificatifs éventuellement) :	
Descriptif succinct de l'état :	
	•••••
Anomalies ou dégâts constatés au moment du dépôt : (Rayures, coups, éclats de peinture, chocs, déformation) (Préconstatés de visu)	iser l'endroit précis des dégâts
Accessoires présents sur le vélo	
Déclarent conjointement l'exactitude des renseigneme Signature des deux parties précédé de «lu et approuvé tel	
<u>Po Le président de l'AVS</u>	Le propriétaire vendeur du vélo

RESTITUTION DU VELO

Aucune anomalie n'ayant été constatée par le propriétaire du vélo au moment de sa reprise, celui-ci reprend son vélo Signature du propriétaire :